



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation artistique et culturelle
DGESCO MEAC
n° D2023-012214
Affaire suivie par :
Sébastien COUSIN
Tél : 01 55 55 14 21
Mél : sebastien.cousin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **05 DEC. 2023**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Développement du chant choral au collège; formations à destination des conseillers pédagogiques en éducation musicale et des professeurs des écoles

Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'Académie musicale de Villecroze organise deux stages résidentiels de cinq jours dans ses locaux situés dans le Var :

- du 15 au 19 avril 2024, ayant pour objet les œuvres du compositeur Julien Joubert
- du 29 avril au 3 mai 2024, ayant pour objet des contes musicaux pour enfants, dont *Michka*, d'Isabelle Aboulker

Cette offre de formation, d'une qualité remarquable, s'inscrit pleinement dans le cadre du développement du chant choral à l'École.

L'intégralité des frais de ces stages de formation (y compris transport, hébergement et restauration) est prise en charge par l'Académie musicale de Villecroze.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des personnels concernés qui pourront, après accord de leur hiérarchie, adresser directement leur candidature par courriel **avant le 19 janvier 2024**, à stagedeformation@academie-villecroze.com, en utilisant le formulaire ci-joint.

Les noms des personnes retenues vous seront communiqués par la DGESCO. Il vous appartiendra ensuite d'établir, pour chacun des participants de votre département, un ordre de mission sans frais.

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**


Edouard GEFFRAY